

Webinaire « Décarbonation de l'industrie : Focus sur les industries agroalimentaires en Occitanie »

Questions posées le 5 décembre 2023

Sur les émissions de GES dans la première présentation de la DREETS Occitanie, ne parle-t'on que des scopes 1 et 2 ?

A l'inverse de ce qui a été indiqué lors du webinaire dans le tchat, il s'agit des émissions scope 1 seulement (le scope 2 est comptabilisé dans la catégorie "Energie").

Pour produire un bilan carbone, un découpage par scope (1, 2 et 3) - *scope pour périmètre* - permet de distinguer les différentes sources d'émissions de CO₂.

Les catégories scope 1, scope 2, et scope 3 se réfèrent aux émissions de gaz à effet de serre associées à une organisation :

- Scope 1 : Il s'agit des émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...);
- Scope 2 : Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid) ;
- Scope 3 : Ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc.

Quelle est l'année de référence pour l'objectif de -40 à -50% d'ici 2030 présenté en diapo 6 ?

Sur la date de référence pour la cible de réduction de 40 à 50% des émissions de la filière IAA d'ici à 2030, l'année de référence est 2015 (pas 2019 comme évoqué durant le webinaire).

Indice carbone ou score environnemental sur l'agro-alimentaire ?

L'ADEME pousse pour que l'impact carbone des produits alimentaires soit affiché sur les emballages (à travers un indice carbone ou score environnemental), afin que les consommateurs puissent l'intégrer dans leur choix de produit.

Est-ce que les aides du PACTE Industries sont soumises au régime des minimis ?

Les aides de PACTE Industries ne sont pas soumises au régime des minimis car elles font partie d'un dispositif CEE qui est privé.

Les installations solaires sont donc maintenant aidées financièrement ?

Seules les installations en solaire thermique sont aidées financièrement.